



CODEP 42

Compte-rendu Réunion CODEP du 16/06/2025 en Visio

Présents : Thierry Brenoux, Laurence Verdier, Martine Marechet, Christophe Poulette, Marie-Thérèse Rubio, Virginie Sionneau, Estelle Jouve, René Thuel Chassaigne.

Excusés : Olivier Dessertine, Robert Schembri.

Sujets abordés :

- Laurence fait le bilan des formations : 100% de réussite GP + initiateurs.
Le prochain planning sera dispo fin du mois.
 - Nous envoyons la facture de 2 détenteurs archéo vendus au club Urodeles.
 - Martine est en attente du budget prévisionnel 2026.
 - La mairie de Chindrieux demande aux clubs de respecter le stationnement lors des déplacements pour plonger au lac du Bourget.
 - Des statuts seront changés lors de la prochaine AG :
 - Suppression de l'article « Au comité directeur un membre au moins doit être médecin »
 - « Le mandat de Président du Codep Loire ne peut être cumulé avec celui de Président d'une commission départementale ou d'une association affiliée »
 - Modification de l'article « Les remboursements de frais engagés doivent faire l'objet d'une décision du Comité directeur départemental et des justificatifs doivent être fournis ».
- Robert et Martine se chargent de modifier cet article
- Laurence relève qu'au niveau du national il y a encore l'obligatoire d'avoir un médecin et qu'on ne peut pas être président de club en tant que président de CODEP.
- Ces Suppression et modification ont été validées par la commission juridique nationale.
- Christophe rappelle qu'il faut envoyer tous les documents présentés lors de l'AG 1 mois avant celle-ci.
Les commissions doivent envoyer leurs présentations en juillet.
 - Martine va commencer à avoir des virements de 50€ pour l'handisub.
 - Laurence relance Elise pour les 100€ de subvention région pour les GP qu'on n'a pas eu. Ils étaient dans le prévisionnel.



CODEP 42

- Christophe RAS sur le site internet, personne ne fait de demande d'ajout d'informations.
- Pas de questions diverses.

Prochain rdv : 22 septembre 2025 - AG à 19h30 à Feurs